CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E24085** **VALABLE JUSQU'AU** **14/12/2027**

ÉDITÉ LE **10/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1985
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/05/2024
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIEPPE 1985 B 65

Siret : **334 024 866 00025**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 120315 02
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 176035493K001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 176035493K001
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE JEAN-PHILIPPE PASQUIER**

PARC ACTIVITES DE VARVANNE
76890 VAL-DE-SAANE

Téléphone : 02 35 32 30 50 **Fax :**
Portable : 06 15 13 58 50

Site Internet : http://www.menuiserie.pasquier.fr
E-mail : direction@entreprise-pasquier.fr

Responsabilité légale :
PASQUIER JEAN-PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	08/10/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	15/12/2024
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	07/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/11/2026 11:45

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.